

Le 7 mai 2021

DATE DE DIFFUSION: le 20 mai 2021

Communiqué de presse – Loi sur les espèces en péril du N.-B.

Information sur la diffusion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Titre

Groupes demandent au gouvernement du Nouveau-Brunswick de prendre des mesures pour protéger les espèces vulnérables

Ligne de lieu

FREDERICTON/ LE TERRITOIRE TRADITIONNEL DU PEUPLE WABANAKI

Corps

Des groupes autochtones et environnementaux critiquent la négligence du gouvernement à l'égard de la loi provinciale sur les espèces en péril.

Dans une lettre de mise en demeure envoyée au ministre de Ressources naturelles et Développement de l'énergie, Mike Holland, d'importants groupes autochtones et environnementaux menacent d'entamer des poursuites judiciaires en raison de l'incapacité du Nouveau-Brunswick à protéger les espèces en voie de disparition.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a démontré un manquement continu à ses obligations en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Introduite en 2012 pour remplacer l'ancienne *Loi sur les espèces menacées d'extinction*, elle régit la protection des espèces en péril dans la province.

Le ministre n'a pas répondu de manière adéquate à une lettre envoyée par plusieurs groupes autochtones et environnementaux de premier plan en novembre 2020, exigeant que le gouvernement présente un plan concret sur la manière dont la Loi sera pleinement mise en œuvre. Un rapport de l'East Coast Environmental Law, envoyé au ministre un mois auparavant, a démontré que pour de nombreuses espèces en péril répertoriées dans la Loi, même des mesures simples et préliminaires de protection n'ont pas été prises.

La lettre d'aujourd'hui, envoyée par Ecojustice au nom du Maliseet Nation Conservation Council, de Nature NB, de WWF-Canada, de la Fondation pour la protection de la nature du Nouveau-Brunswick et du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, présente des demandes et des délais précis que le ministre doit respecter pour se conformer à la Loi. La lettre stipule que le fait de ne pas répondre aux

Le 7 mai 2021

DATE DE DIFFUSION: le 20 mai 2021

demandes ou de ne pas les mettre en œuvre dans leur intégralité dans les délais impartis peut entraîner une action en justice pour faire appliquer la Loi.

Sarah McDonald, avocate d'Ecojustice, a déclaré :

« Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a négligé ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* de la province, laissant de nombreuses espèces vulnérables sans protection adéquate dans la province.

« Le manque d'application de la loi soulève de nombreuses inquiétudes, en particulier compte tenu de la perte continue, rapide et généralisée de la biodiversité au Canada et dans le monde.

« Ecojustice et nos clients espèrent que le ministre Holland répondra aux demandes et mettra en œuvre comme il se doit les exigences de la Loi dans les délais prévus. »

Patricia Saulis, directrice exécutive, Maliseet Nation Conservation Council, a déclaré :

« Au nom de nos relations dans le monde naturel, la MNCC se réjouit de travailler avec nos partenaires pour améliorer le sort de ceux dont nous devons prendre soin – ceux à 4 pattes, à nageoires, ailés, les rampants, les plantes, les arbres et les eaux. Nous cherchons à honorer notre rôle de gardiens, d'intendants et d'assistants de notre environnement et, par cette action, à réaffirmer notre objectif de rétablir la santé et l'équilibre. »

Vanessa Roy-McDougall, directrice exécutive, Nature NB a déclaré :

« Les espèces végétales et animales sont le fondement d'un écosystème sain. Lorsqu'une espèce devient en péril, c'est un signe clair que l'écosystème tout entier est en difficulté. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit intervenir dès maintenant pour protéger les espèces en péril dans la province, afin que nous puissions préserver notre riche patrimoine naturel pour les générations à venir. »

Lois Corbett, directrice exécutive, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick :

« Beaucoup trop d'espèces importantes pour les Néo-Brunswickois ont été laissées sans protection dans nos forêts et nos eaux pendant beaucoup trop longtemps. Tout, du petit Pioui de l'Est à l'emblématique Lynx du Canada, est de plus en plus menacé par la perte d'habitat due à la gestion forestière et à d'autres causes. Si le ministre veut être fidèle à la Loi, nous devons voir des évaluations de rétablissement rédigées et de nouveaux règlements adoptés. »

Emily Giles, spécialiste principale, Espèces, WWF-Canada, a déclaré :

« Le WWF-Canada a identifié le Nouveau-Brunswick comme une zone prioritaire pour la conservation au Canada, en raison du grand nombre d'espèces en péril et d'habitats importants que l'on trouve dans le bassin versant du Wolastoq, ou fleuve Saint-Jean. Compte tenu de la pression humaine croissante sur le paysage, il est essentiel que les espèces en péril soient protégées par la province dès maintenant.

Le 7 mai 2021

DATE DE DIFFUSION: le 20 mai 2021

« Sans action, nos recherches ont montré que des dizaines d'espèces – dont l'Esturgeon à museau court et la Pdiculaire de Furbish, qui sont uniques au Nouveau-Brunswick et ne se trouvent nulle part ailleurs dans le pays, risquent de disparaître de la région au cours des 25 prochaines années. »

Renata Woodward, Directrice générale, Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick a déclaré :

« Conserver les terres d'importance écologique dont ont besoin les espèces en péril et aider les propriétaires privés à préserver leur habitat sur leurs terres est une priorité absolue pour la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel que le gouvernement du Nouveau-Brunswick assume la responsabilité de protéger les espèces en péril et qu'il prenne les mesures décrites dans la Loi. Nous sommes prêts à faire notre part pour leur conservation. »

Contexte, le cas écheant

Contexte

La grande majorité des espèces en péril inscrites sur la liste de la LEP n'ont pas bénéficié de la protection juridique de la loi depuis son entrée en vigueur en 2013. Des évaluations de protection n'ont pas été préparées pour près des deux tiers des 88 espèces inscrites comme disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, ce qui signifie qu'elles ne bénéficient pas actuellement des interdictions de base contre le fait d'être tuées, blessées ou harcelées.

Par exemple, le Saumon de l'Atlantique (population de l'extérieur de la baie de Fundy) est inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition de la LEP et est menacé par l'aquaculture, les barrages et les modifications du milieu marin dues au changement climatique. La lettre exige qu'une évaluation de la faisabilité du rétablissement soit préparée et publiée dans le registre public des espèces en péril (comme l'exige la Loi) dans les 180 jours.

Section à propos

À propos d'Ecojustice

[Ecojustice](#) utilise le pouvoir de la loi pour défendre la nature, combattre le changement climatique et lutter pour un environnement sain. Ses poursuites stratégiques d'intérêt public et son plaidoyer mènent à des décisions judiciaires qui créent des précédents et à des lois et politiques qui apportent des solutions durables aux problèmes environnementaux les plus urgents du Canada. En tant qu'organisme de bienfaisance le plus important dans le domaine du droit de l'environnement au Canada, Ecojustice possède des bureaux à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Halifax et St. John's.

À propos du Maliseet Nation Conservation Council

Le Maliseet Nation Conservation Council (MNCC) travaille avec les Premières nations Wolastoqey du Nouveau-Brunswick et leur apporte son soutien. Le MNCC promeut et fait progresser la cogestion Wolastoqiyik du bassin versant et de l'écosystème du fleuve Saint-Jean (Wolastoq) par la conservation, l'intendance, l'éducation et le respect des connaissances traditionnelles de leurs communautés et de leurs ancêtres, pour les générations actuelles et futures.

Le 7 mai 2021

DATE DE DIFFUSION: le 20 mai 2021

À propos de Nature NB

Nature NB est un organisme de bienfaisance sans but lucratif dont la mission est de célébrer, de conserver et de protéger le patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick par l'éducation, le réseautage et la collaboration. En plus d'encourager une meilleure compréhension de l'environnement naturel et d'éveiller l'intérêt pour le patrimoine naturel de notre province, Nature NB reconnaît l'importance de préserver et de maintenir ce patrimoine naturel et travaille à la protection des espèces en péril depuis plus de 30 ans.

À propos du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, créé en 1969, demeure le principal défenseur public de la protection de l'environnement dans la province. Il s'efforce de trouver des solutions pratiques pour aider les familles et les citoyens, les éducateurs, les gouvernements et les entreprises à protéger l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, le précieux écosystème marin et les terres, y compris la forêt, qui nous soutiennent. Depuis ses débuts, le Conservation Council a défendu la protection de l'habitat des espèces, notamment en soutenant la campagne Espaces en danger, il y a plus de 25 ans, en publiant des ouvrages essentiels sur l'état de la forêt acadienne – y compris la faune dans chaque écorégion où le gouvernement provincial attribue des lots de bois – et, plus récemment, en faisant pression pour que davantage de mesures soient prises pour protéger la Baleine noire de l'Atlantique Nord, une espèce en voie de disparition.

À propos du Fonds mondial pour la nature Canada (WWF-Canada)

WWF-Canada crée des solutions aux défis environnementaux qui comptent le plus pour les Canadiens. Nous travaillons dans des endroits uniques et importants sur le plan écologique, afin que la nature, la faune et les gens puissent prospérer ensemble. Parce que nous sommes tous la vie sauvage. Pour plus d'information, visitez wwf.ca.

À propos de la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

Fondée en 1987, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick est un organisme caritatif de conservation des terres qui se consacre à la préservation des paysages d'importance écologique de la province. À ce jour, la Fondation a conservé plus de 9 000 acres dans 67 réserves naturelles magnifiques et diversifiées au Nouveau-Brunswick.

Notre mission est de conserver les zones du Nouveau-Brunswick qui sont importantes sur le plan écologique, d'établir des réserves naturelles qui demeurent protégées à jamais, d'assurer l'intendance des réserves par l'entremise d'un réseau de bénévoles et de partisans, et de sensibiliser le public à l'importance de la conservation des terres, du patrimoine naturel du Nouveau-Brunswick, de la biodiversité et des espèces en péril.

Pour plus d'information, visitez www.naturetrust.nb.ca.

Section pour les demandes de renseignements des médias

Zoryana Cherwick, Spécialiste des communications | Ecojustice
1-800-926-7744 ext. 277, zcherwick@ecojustice.ca

Patricia Saulis, Directrice exécutive | Maliseet Nation Conservation Council
(506) 472-8803, psaulis2@yahoo.ca

Le 7 mai 2021

DATE DE DIFFUSION: le 20 mai 2021

Vanessa Roy-McDougall, Directrice exécutive | Nature NB
506-459-4209, executive.director@naturenb.ca

Jon MacNeill, Directeur des communications | Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
506-238-3539, jon.macneill@conservationcouncil.ca

Rebecca Spring, Responsable principale de la communication | WWF Canada
rspring@wwfcanada.org

Kelsey Hogan, Coordinatrice des communications par intérim | Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick
709-640-9447, kelsey.hogan@ntnb.org